

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au dossier déposé par M. TORRILHON en vue de la modification des conditions d'exploitation de son élevage porcin au lieu-dit « Cheyrac » sur le territoire de la commune de Saint-Victor-Sur-Arlanc dans le cadre de l'avis qu'il est amené à émettre au titre du Code de l'Environnement.

Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Le Conseil Municipal a décidé l'achat de la parcelle AV 495 pour l'euro symbolique compte-tenu de son état. Ce bien fait d'ailleurs l'objet d'une procédure de péril imminent.

Dans le cadre des démarches se rapportant aux voies sans nom, le conseil municipal a approuvé la demande formulée par plusieurs foyers pour que le tronçon situé dans le prolongement de la rue Saint Roch porte ce même nom.

3 adhésions à des groupements de commandes ont été approuvées pour l'achat d'électricité, les fournitures administratives et la qualité de l'air intérieur et du radon.

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjoint Administratif à compter du 1^{er} juillet 2017, à temps complet, pour les besoins du service administratif notamment pour les missions se rapportant aux travaux budgétaires, finances, ressources humaines.

Le renouvellement d'un poste en CUI-CAE pour les Services Techniques a été voté.

La piscine étant prise en charge par La Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay, la régie qui permettait notamment l'encaissement des entrées a été supprimée.

Une délibération a été approuvée pour l'incorporation dans le domaine communal de biens sans maîtres (5 parcelles).

L'assemblée a décidé l'adhésion de la commune à l'association départementale des communes forestières et à sa fédération nationale, un titulaire et un suppléant ont été désignés.

Des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques sont à prévoir dans le cadre des travaux Route de Retournac. Le Syndicat Départemental d'énergies participant financièrement à cette réalisation, la commune acquittera la somme de 10 806,25 €.

L'achat de tickets d'entrée au Festival pour les bénévoles du Festival Off a été validé.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

